



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS TARUSATE

PROCES-VERBAL du lundi 16 octobre 2023 à 18h30

Sommaire

Liste des présents	3
Rappel de l'ordre du jour	4
Ouverture de séance	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	5
1 - 20231016-001 - CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°4	5
Question / Commentaire.....	5
2 - 20231016-002 - EHPADS - CREATION POSTE PERMANENT MUTUALISE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE A TEMPS COMPLET	6
Question / Commentaire.....	6
3 - 20231016-003 - PDR - FORMATION CONDUITE RATIONNELLE 11-10-2023.....	7
Question / Commentaire.....	7
4 - 20231016-004 - PDR - FORMATION CONDUITE RATIONNELLE 2024	8
Question / Commentaire.....	8
5 - 20231016-005 - EHPAD DES 5 RIVIERES - DECISION MODIFICATIVE N°2.....	9
Question / Commentaire.....	10
6 - 20231016-006 - EHPAD DES 5 RIVIERES - BUDGET PREVISIONNEL 2024 – TABLEAU D'ACTIVITE, PRIX DE JOURNEE ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)	11
Question / Commentaire.....	12
7 - 20231016-007 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (1).....	14
Question / Commentaire.....	14
8 - 20231016-008 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (2).....	15
Question / Commentaire.....	15
9 - 20231016-009 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION DE POSTE PERMANENT D'AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE A TEMPS COMPLET	16
Question / Commentaire.....	16
10 - 20231016-010 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION "REDEVANCE SPECIALE" - SIETOM	17
Question / Commentaire.....	17
11 - 20231016-011 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - EPRD 2024 - PRIX DE JOURNEE 2024 & ANNEXE ACTIVITE 2024 & DOB (DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE)	18
Question / Commentaire.....	19
12 - 20231016-012 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EPRD 2023	21



Question / Commentaire.....	21
13 - 20231016-013 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CREATION DE POSTE PERMANENT D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET	22
Question / Commentaire.....	22
14 - 20231016-014 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONVENTION DE COOPERATION DANS LE CADRE D'INTERVENTION D'UNE EQUIPE MOBILE HYGIENE (EMH).....	23
Question / Commentaire.....	23
15 - 20231016-015 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - REDEVANCE SPECIALE 2024 CONVENTION ET AUTORISATION DE PASSAGE.....	24
Question / Commentaire.....	24
16 - 20231016-016 - SAAD - MISE A JOUR DU LIVRET D'ACCUEIL DES BENEFICIAIRES	25
Question / Commentaire.....	25
17 - 20231016-017 - SAAD - BUDGET PREVISIONNEL 2024	26
Question / Commentaire.....	26
18 - 20231016-018 - SAAD - FORMATION RISQUE ROUTIER 2024	28
Question / Commentaire.....	28
19 - 20231016-019 - SAAD - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024	29
Question / Commentaire.....	29
20 - 20231016-020 - SAAD - XL AUTONOMIE - CONVENTION PRET TABLETTE	30
Question / Commentaire.....	30
21 - 20231016-021 - CIAS - CHANGEMENT COORDONNATRICE DU CTA	31
Question / Commentaire.....	31
22 - 20231016-022 - CIAS - UFOLEP - FORMATION GESTES 1ER SECOURS	32
Question / Commentaire.....	32
23 - 20231016-023 - CIAS - CONVENTION MISE A DISPOSITION BUREAU CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN ET DU PAYS DES SOURCES - POLE SANTE MENTALE.....	33
Question / Commentaire.....	33
24 - 20231016-024 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - REMERCIEMENTS FAMILLE	34
Question / Commentaire.....	34
25 - 20231016-025 - SAAD - DOSSIER UNIQUE CERFA	35
Question / Commentaire.....	35



Liste des présents

Le Conseil d'Administration de la CIAS PAYS TARUSATE s'est réuni le lundi 16 octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers élus: 33

Nombre de conseillers présents: 24

Nombre de conseillers représentés: 2

Nombre de conseillers absents: 7

Membres présents :

Mme BAYLE, Mme LOUBERE, Mme BEAUGIER, Mme BERGES, Mme BLAISUS, M. BOUTET, Mme COURROS, Mme DEHEZ, M. DOUTHE, Mme DUBOURG-DAUGREILH, Mme DUFAU, Mme DULAU, M. DURAND, M. HAUQUIN, Mme LAPEYRE, M. LARRIEU, Mme MALET, M. NOLIBOIS, M. POCH, M. POSTIS, M. POUSSARD, Mme PROSPER, M. SAUBANERE, M. SAUGNAC

Absents :M. CIVEL, M. BENESSE, M. BIBES, Mme CALLEDE, M. CHERIF, Mme DINCLAUX, Mme GARRIDO

Pouvoirs :Marie-Hélène PALLARES, Annick SOUBIROU



Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DOSSIERS PRESENTES :

- 1 - 20231016-001 CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°4
- 2 - 20231016-002 EHPADs - CREATION POSTE PERMANENT MUTUALISE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE A TEMPS COMPLET

- 3 - 20231016-003 PDR - FORMATION CONDUITE RATIONNELLE 11-10-2023
- 4 - 20231016-004 PDR - FORMATION CONDUITE RATIONNELLE 2024
- 5 - 20231016-005 EHPAD DES 5 RIVIERES - DECISION MODIFICATIVE N°2
- 6 - 20231016-006 EHPAD DES 5 RIVIERES - BUDGET PREVISIONNEL 2024 – Tableau d'Activité, Prix de journée et Rapport d'Orientatation Budgétaire (ROB)
- 7 - 20231016-007 EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (1)
- 8 - 20231016-008 EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (2)
- 9 - 20231016-009 EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION DE POSTE PERMANENT D'AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE A TEMPS COMPLET
- 10 - 20231016-010 EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION "REDEVANCE SPECIALE" - SIETOM
- 11 - 20231016-011 EHPAD RESIDENCE DE MAA - EPRD 2024 - PRIX DE JOURNEE 2024 & ANNEXE ACTIVITE 2024 & DOB (Débat d'Orientatation Budgétaire)
- 12 - 20231016-012 EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EPRD 2023
- 13 - 20231016-013 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CREATION DE POSTE PERMANENT D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET
- 14 - 20231016-014 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONVENTION DE COOPERATION DANS LE CADRE D'INTERVENTION D'UNE EQUIPE MOBILE HYGIENE (EMH)
- 15 - 20231016-015 EHPAD RESIDENCE DE MAA - REDEVANCE SPECIALE 2024 CONVENTION ET AUTORISATION DE PASSAGE
- 16 - 20231016-016 SAAD - MISE A JOUR DU LIVRET D'ACCUEIL DES BENEFICIAIRES
- 17 - 20231016-017 SAAD - BUDGET PREVISIONNEL 2024
- 18 - 20231016-018 SAAD - FORMATION RISQUE ROUTIER 2024
- 19 - 20231016-019 SAAD - RAPPORT D'ORIENTATON BUDGETAIRE 2024
- 20 - 20231016-020 SAAD - XL AUTONOMIE - CONVENTION PRET TABLETTE
- 21 - 20231016-021 CIAS - CHANGEMENT COORDONNATRICE DU CTA
- 22 - 20231016-022 CIAS - UFOLEP - FORMATION GESTES 1ER SECOURS
- 23 - 20231016-023 CIAS - CONVENTION MISE A DISPOSITION BUREAU CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN ET DU PAYS DES SOURCES - POLE SANTE MENTALE
- 24 - 20231016-024 EHPAD RESIDENCE DE MAA - REMERCIEMENTS FAMILLE
- 25 - 20231016-025 SAAD - DOSSIER UNIQUE CERFA



Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, la Vice-Présidente ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 04/09/2023.

1 - 20231016-001 - CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°4

Madame la Vice-Présidente expose,

Afin de doter le compte :

- « 66111 - Intérêts réglés à l'échéance »
- « 661121 - ICNE de l'exercice N »
- Correspondants à l'augmentation des charges d'intérêts de l'emprunt immobilier pour l'EHPAD des Cinq rivières due à la nouvelle indexation sur le taux du livret A

Comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	10 983,26 €		
62 - autres Services Extérieurs	- 10 983,26 €		
62872 remboursement frais budget annexes	- 10 983,26 €		
66 - Charges financières	10 983,26 €		
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	- 25 241,45 €		
661121 - ICNE de l'exercice N	36 224,71 €		
TOTAL DEPENSES	- €	TOTAL RECETTES	- €

En Fonctionnement :

011 Charges à caractère général : - 10 983.26€

62872 remboursement frais budget annexe – 10 983.26€

66 Charges financières : + 61 890.23€

66111 intérêts réglés à l'échéance : - 25 241.45€

661121 ICNA de l'exercice N : + 36 224.71€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Techenev : le CIAS a reçu le tableau d'amortissement du Crédit Foncier avec le nouveau taux d'indexation. Il s'agit d'une régularisation.



2 - 20231016-002 - EHPADS - CREATION POSTE PERMANENT MUTUALISE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame la Vice-Présidente expose au conseil d'administration qu'il est nécessaire de recruter un(e) infirmier(e) mutualisé au sein des deux EHPAD. Dans ce cadre, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'infirmier en soins généraux hors classe.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : le poste est mutualisé entre les 2 EHPAD à 60% sur l'EHPAD de Rion et 40% sur l'EHPAD de Souprosse. Il va commencer au 1er janvier 2024. Le jury a eu lieu il y a 3 semaines.

Mme Techeney : On va augmenter la qualité de prise en charge du soin et fiabiliser la sécurité du soin sur les 2 établissements en les dotant en fonction de ce qu'ils peuvent absorber financièrement.

Mme Blanche-Meunier : les résidents sont de plus dépendants.

M.Meuris : c'est un infirmier qui vient de l'hôpital de DAX avec une expérience pendant 20 ans en urgence / réanimation / SAMU



3 - 20231016-003 - PDR - FORMATION CONDUITE RATIONNELLE 11-10-2023

Madame la Vice-présidente expose,

Le CIAS du Pays Tarusate adhère à la convention de groupement de commandes "Formations santé et sécurité au travail" avec le Centre de Gestion des Landes qui a permis à chacun d'acquérir de manière groupée des prestations de formations pour les agents territoriaux du département des Landes.

Dans le cadre de ce groupement de commande, nous avons été contactés par la société DUCOS Formation.

Une convention est proposée pour une session de formation de 3h30.

Cette session permettra la formation de 2 agents.

Une seconde session est prévue mais fera l'objet d'une nouvelle convention.

Cette session à un coût de 600,00€ pour la collectivité.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Loubère : c'est surtout pour l'économie de carburant.

Mme Techeney : c'est également pour les accidents de travail et les accidents de trajet. Les véhicules sont abimés.



4 - 20231016-004 - PDR - FORMATION CONDUITE RATIONNELLE 2024

Madame la Vice-présidente expose,

Le CIAS du Pays Tarusate adhère à la convention de groupement de commandes "Formations santé et sécurité au travail" avec le Centre de Gestion des Landes qui a permis à chacun d'acquérir de manière groupée des prestations de formations pour les agents territoriaux du département des Landes.

Dans le cadre de ce groupement de commande, nous avons été contactés par la société DUCOS Formation.

Le risque routier étant l'un des risques majeurs auxquels sont confrontés les agents du Portage de repas. Dans le but de permettre à l'ensemble des agents de bénéficier de cette formation, il est proposé de renouveler pour 2024, notre partenariat avec DUCOS Formation.

Une convention proposant pour 2024 deux sessions de formation de 3h30.
Ces 2 sessions permettront la formation de 6 agents.

Chaque session à un coût de 600,00€ pour la collectivité.
Le coût total de la formation pour 6 agents pour l'année 2024 s'élève à 1200,00€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Durand : ce genre de formation peut permettre d'avoir des aides de la part de la CARSAT.

Mme Techeney : Le contrat des établissements est en cours de renégociation avec la CARSAT. On attend pour les 2 EHPAD et le SAAD, les nouveaux contrats puisque ceux qui sont en cours s'arrêtent à la fin de l'année.

La formation risque routier ne fait pas partie des priorités de la CARSAT

M.Durand : c'est dommage car pour les entreprises la CARSAT participe à hauteur d'environ 50%

Mme Techeney : pour le médico-social, la priorité de la CARSAT n'est pas celle-là.
Pour les EHPAD la priorité est la mise en place des rails et les travailleurs en hauteur
Pour le SAAD, il s'agit de la formation des assistants de prévention en assistants secours.



5 - 20231016-005 - EHPAD DES 5 RIVIERES - DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame la Vice-Présidente indique aux membres du Conseil d'Administration du CIAS du Pays Tarusate qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires au niveau de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépense 2023, sur l'ensemble des sections, en exploitation.

Il est soumis à l'assemblée les modifications suivantes sur le budget d'exploitation :

Section Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES						
		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL			HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe 1					Groupe 1						
					Produits à la charge de l'assurance maladie						
	735111	Hébergement permanent des Résidents affiliés à un Régime obligatoire de la Sécurité Sociale	+ 2 878,00 €	+ 2 757,00 €	+ 21 167,00 €						26 802,00 €
	7351121	Financements complémentaires - Hébergement Temporaire			+ 731,00 €						731,00 €
	7351123	Financements complémentaires - Accueil de jour			+ 502,00 €						502,00 €
	7351123	Financements complémentaires - PASA			+ 1 467,00 €						1 467,00 €
Total Groupe 1		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 867,00 €	25 867,00 €	25 867,00 €	25 867,00 €
Groupe 2					Groupe 2						
64111		Rémunération principale (Titulaires et Stagiaires)	+ 21 570,00 €		+ 10 000,00 €						31 570,00 €
641182		Complément de Traitement Indiciaire (CTI)	+ 2 000,00 €		+ 1 000,00 €						3 000,00 €
641185		Majoration horaire pour travail de nuit	+ 1 378,00 €		+ 1 000,00 €						2 378,00 €
641186		Indemnités forfaitaires travail dimanches et jours fériés	+ 4 000,00 €		+ 1 000,00 €						5 000,00 €
641188		Autres	+ 5 000,00 €		+ 1 867,00 €						6 867,00 €
64515		Charges sociales - Personnel non médical - Cotisations à la CNRACL	+ 6 000,00 €	+ 2 757,00 €	+ 9 000,00 €						17 757,00 €
Total Groupe 2		39 948,00 €	2 757,00 €	23 867,00 €	66 572,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe 3					Groupe 3						
					77B Autres produits exceptionnels						
Total Groupe 3		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 070,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 070,00 €	37 070,00 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN DEPENSES		+ 39 948,00 €	+ 2 757,00 €	+ 23 867,00 €	66 572,00 €	CUMUL DES MODIFICATIONS EN RECETTES		+ 39 948,00 €	+ 2 757,00 €	+ 23 867,00 €	66 572,00 €
					Compensation des Déficits						
031		Résultat prévisionnel comptable déficitaire				0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
CUMUL DES MODIFICATIONS EN DEPENSES (Après Compensation)		+ 39 948,00 €	+ 2 757,00 €	+ 23 867,00 €	66 572,00 €	CUMUL DES MODIFICATIONS EN RECETTES (Après Compensation)		+ 39 948,00 €	+ 2 757,00 €	+ 23 867,00 €	66 572,00 €

En matière de Dépenses :

- Groupe 1 : 0 €

- Groupe 2 : + 66.572 €

64111 : Personnel titulaire ou stagiaire

- Compte 64111 « Rémunération principale » : + 31.570 €
- Compte 641182 « Complément de traitement indiciaire (CTI) » : + 3.000 €
- Compte 641185 « Majoration horaire pour travail de nuit » : + 2.378 €
- Compte 641186 « Indemnités forfaitaires travail dimanches et jours fériés » : + 5.000 €
- Compte 641188 « Autres » : + 6.867 €



64515 : « Cotisations à la CNRACL - Personnels non médical » : + 17.757 €

- Groupe 3 : 0 €

En matière de Recettes :

- Groupe 1 : + 29.502 €

- Compte 735111 « Hébergement permanent des Résidents affiliés à un Régime obligatoire de la Sécurité Sociale » : + 26.802 €
- Compte 735112 « Financements complémentaires »
 - Compte 7351121 « Hébergement Temporaire » : + 731 €
 - Compte 7351122 « Accueil de jour » : + 502 €
 - Compte 7351123 « PASA » : + 1.467 €

- Groupe 2 : 0 €

- Groupe 3 : + 37.070 €

- Compte 778 « Autres produits exceptionnels » : Dotation exceptionnelle « inflation » du Département des Landes : + 37.070 €

- Compensation des Déficits : 0 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Meuris : elle fait suite à la réception de la notification de l'ARS et de la subvention exceptionnelle du département.



6 - 20231016-006 - EHPAD DES 5 RIVIERES - BUDGET PREVISIONNEL 2024 – TABLEAU D'ACTIVITE, PRIX DE JOURNEE ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

Le budget prévisionnel dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2024 se décompose de la façon suivante, et est présenté sous la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)			
DEPENSES & CHARGES		RECETTES & PRODUITS	
Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	575.020,00 €	Groupe1 Produits de la tarification et assimilés	2.984.829,58 €
Groupe 2 Dépenses afférentes au Personnel	2.655.641,85 €	Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	372.100,00 €
Groupe3 Dépenses afférentes à la structure	512.496,50 €	Groupe 3 Produits financiers et non encaissables	11.719,81 €
Total des Charges	3.743.158,35 €	Total des Produits	3.368.649,39 €
		Résultat comptable prévisionnel déficitaire	374.508,96 €
CUMUL	3.743.158,35 €	CUMUL	3.743.158,35 €

Dans le rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe de la présente délibération, il est demandé au Département d'accepter un prix de journée hébergement (à compter du 1^{er} mars 2024) de 64,54 €

Les recettes ont été calculées sur une activité projetée de :

- Hébergement permanent : Taux d'occupation de 98 %, soit 19.727 jours
- Hébergement temporaire : Taux d'occupation de 93 %, soit 1.021 jours
- Accueil de jour : Taux d'occupation de 35 %, soit 176 jours

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

La Capacité d'Auto Financement (CAF) mesure les ressources internes permettant à l'établissement de s'autofinancer, elle constitue donc une ressource d'investissement.

La CAF est calculée de la manière suivante :

- Compte 6811 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions » = 84.996,32 €
- Compte 6817 « Provision pour Créances irrécouvrables » = 0 €
- (moins)
- Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » = - 11.604,81 €
- Résultat comptable déficitaire/excédentaire de la section d'exploitation du budget prévisionnel 2024 = - 374.508,96 €



= (égal) un total de – 301.117,45 €

L'IAF (Insuffisance d'Autofinancement quand la CAF est négative) se monte à 301.117,45 €.

Ainsi, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP), dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement, se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP)			
EMPLOIS (Dépenses)		RESSOURCES (Recettes)	
IAF	301.117,45 €	CAF	0,00 €
Remboursement des dettes financières	0,00 €	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €
Immobilisations	104.000,00 €	Apports, dotations et subventions	0,00 €
Autres emplois	0,00 €	Autres ressources	0,00 €
Total des Emplois	405.117,45 €	Total des Ressources	0,00 €
Apport au Fond de Roulement	0,00 €	Prélèvement sur le Fond de Roulement	405.117,45 €
CUMUL EMPLOIS	405.117,45 €	CUMUL RESSOURCES	405.117,45 €

Le Tableau de Financement expose une IAF de 301.117,45 € et des dépenses à hauteur de 104.000 € qui s'équilibrent en recettes par un prélèvement sur le Fond de Roulement de 405.117,45 €.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Meuris : augmentation substantielle en termes de charge et une augmentation en recette qui ne suit pas la même courbe.

DEPENSES : + 6.67% de plus que l'EPRD prévu pour cette année

Sur le Groupe 1 : Une augmentation de 4.40%, le SIETOM fait monter la dépense

Sur le Groupe 2 : Une augmentation de 7,77% avec l'intégration de tous les effectifs autorisés, l'intégration des 3,5% d'augmentation de l'année dernière et de 1.5% d'augmentation de cette année, les 5 points d'indice au 1er janvier 2024.

Sur le Groupe 3 : augmentation de 3% avec le remboursement de l'emprunt au CIAS et l'intégration du remboursement au CIAS de l'avance sur les ombrières.

RECETTES : + 0.89%

Département : Taux directeur pour le GIR : 1% d'augmentation

Prix de journée : + 3%

ARS : pas encore d'information donc prévision sur la base de la dotation de 2023

Augmentation sur les produits de la tarification d'environ 2%

Mme Loubère demande des précisions sur les produits exceptionnels.



M.Meuris : il y a la subvention dotation inflation exceptionnelle du département ; remboursement d'un trop payé d'Engie de 2022 ; collecte des huiles usagées de friture ; le remboursement des 2 sinistres (dégât de eaux et le poteau).

Mme Techeney : l'assureur nous a informé par courrier de la résiliation du contrat au 31/12/2023 avec une proposition d'une augmentation de 30% pour 2024.

M.Meuris : on dû déclarer 2 sinistres en 2023 pour un coût d'environ 15000€.

Mme Beaugier : il faut aller voir ailleurs.

M.Meuris : réunion au département il y a 3 semaines avec les 55 EHPAD du département. Le département a bien conscience de la situation financière des EHPAD. En 2023, 100% des établissements landais seront déficitaires.

Mme Techeney : a assisté à une réunion début novembre pour partager ce qui se met en place sur les autres départements. Revoir le cadre réglementaire de la facturation, les dépôts et cautionnement, le tarif différencié sur lequel réfléchi le CD40.

Mme Loubère : on demande aux résidents de donner un mois de caution à l'entrée.

M.Meuris : sur le tarif différencié, le département peut émettre un plafond.

M.Durand : la part des impayés ?

Mme Techeney : elle est assez faible, un seul dossier sur Souprosse à hauteur de 40 000€

M.Durand : pour passer, on repousse les fournisseurs ?

M.Meuris : négociations permanentes



**7 - 20231016-007 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION POSTE PERMANENT D'ADJOINT
TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (1)**

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'à la suite de mouvements de personnel (départ à la retraite, démission, ...), il est nécessaire de recruter un agent pour le service restauration

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



**8 - 20231016-008 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION POSTE PERMANENT D'ADJOINT
TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (2)**

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'à la suite de mouvements de personnel (départ à la retraite, démission, ...), il est nécessaire de recruter un agent pour le service restauration

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Meuris : ce sont les 2 postes de cuisiniers qui étaient en parcours emploi compétence et qui donne entière satisfaction.

Mme Loubère : ce ne sont pas des personnes en plus.



9 - 20231016-009 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION DE POSTE PERMANENT D'AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE A TEMPS COMPLET

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'à la suite de mouvements de personnel (départ à la retraite, démission, ...), il est nécessaire de recruter un(e) aide-soignant(e).

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Meuris : c'est un départ d'une aide-soignante contractuelle suivi du recrutement d'une aide-soignante titulaire par voie de détachement.



10 - 20231016-010 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION "REDEVANCE SPECIALE" - SIETOM

Madame la vice-présidente expose,

Afin de faire collecter ses déchets ménagers et les cartons, l'EHPAD des 5 Rivières de Souprosse a pour obligation de signer une convention « Redevance spéciale » avec le Sietom de Chalosse.

Il est prévu de faire collecter :

- Déchets ménagers : 7 Containers de 770 Litres par semaine.
- Cartons : 3 Containers de 770 Litres toutes les 2 semaines.

Le coût prévisionnel pour 2024 est de 14.493,72 € / An, dont :

- Déchets ménagers = 13.733,72 € / An
- Cartons = 760 € / An

Une convention de passage pour la collecte des déchets dans un espace privé doit être signée entre le CIAS Pays Tarusate et le SIETOM de Chalosse donnant accord au SIETOM de Chalosse à pénétrer sur le domaine privé de l'EHPAD des Cinq Rivières afin de permettre la collecte des déchets.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Meuris présente les modalités de la convention.

Mme Loubère : il s'agit d'une mise en œuvre en attendant le nouveau système de tri en 2027



11 - 20231016-011 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - EPRD 2024 - PRIX DE JOURNEE 2024 & ANNEXE ACTIVITE 2024 & DOB (DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE)

t
Le budget prévisionnel dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2024 se décompose de la façon suivante, et est présenté sous la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)			
Dépenses		Recettes	
Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	550 335 €	Groupe I Produits de la tarification et assimilés	3 128 165 €
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	2 720 216 €	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	275 113 €
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	485 472 €	Groupe III Produits financiers et non encaissables	39 947 €
Total des charges	3 756 023 €	Total des Produits	3 443 225 €
		Résultat comptable déficitaire	312 798 €
Cumul	3 756 023 €	Cumul	3 756 023 €

Dans le rapport budgétaire et financier (article R314-223 du CASF) présenté en annexe de la présente délibération, il est demandé au Département d'accepter un prix de journée hébergement (à compter du 1^{er} mars 2024) de 64,54 €.

Les recettes ont été calculées sur une activité projetée de :

- Hébergement permanent : Taux d'occupation de 100 %
- Hébergement temporaire : Taux d'occupation de 100 %
- Accueil de jour : Taux d'occupation de 50 %, soit 260 jours

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

La Capacité ou Insuffisance d'Autofinancement (CAF ou IAF) mesure les ressources internes permettant à l'établissement d'autofinancer son investissement.

Calcul CAF ou IAF :

Compte 6811 « Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions » =	242 058 €
Compte 6817 « Provisions pour créances irrécouvrables » =	750 €

- (Moins)

Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » =	39 947 €
Résultat comptable déficitaire de la section d'exploitation 2024	312 798 €

Soit un résultat d'une IAF de	109 937 €
-------------------------------	-----------

Le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP) dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP)			
Emplois (Dépenses)		Ressources (Recettes)	
Titre 1 Remboursement des dettes financières			
1641-Remboursement	143 646 €	10222 FCTVA	9 394 €



en capital de l'emprunt			
Titre 2 Acquisition			
2135 wifi	25 000 €		
2153 rails	22 000 €		
2154 lave linge sèche-linge	55 000 €		
2154 cellule de refroidissement	20 000 €		
2154 télécommandes lit	2 000 €		
2184 matelas	3 000 €		
2184 lit vendlett	12 000 €		
2184 mobilier divers	65 000 €		
2188 matériel soin	10 000 €		
Cumul des dépenses	357 646 €		
032 IAF	109 937 €	033 Prélèvement sur le fonds de roulement	458 189€
CUMUL	467 583 €	CUMUL	467 583 €

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Blanche-Meunier : sensiblement les mêmes commentaires que pour Souprosse, on a les mêmes difficultés.

DEPENSES

Groupe 1

Augmentation pour la collecte des déchets
Achat des contenants pour le portage de retard
Hausse des fluides (gaz et électricité)
Hausse des prix de l'alimentaire

Groupe 2

Pas d'augmentation de personnel hormis les augmentations indiciaires, primes...

Groupe 3

Hausse normale de remboursement des intérêts d'emprunt avec amortissement
Amortissement au prorata temporis
Augmentation du point assurances

RECETTES

Groupe 1

Dotations département et ARS
Mêmes recettes que 2023 hormis pour le prix de journée et un taux d'occupation de 100%

Groupe 2

Augmentation du prix des repas

Groupe 3

Résultat proposé déficitaire

Mme Loubère : vous aviez combien sur le fond des roulements ?

Mme Blanche-Meunier : 1 286 808€





12 - 20231016-012 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EPRD 2023

Madame la Vice-Présidente expose,

Il convient de réaliser quelques écritures modificatives de la façon suivante :

Dépenses GROUPE I		Recettes GROUPE I	
		735211 « Part afférente à l'hébergement »	+15 150 €
		7352121 « Part afférente à la dépendance sur HP »	+ 985 €
		7352122 « Part afférente à la dépendance financement complémentaire »	+ 12 000 €
		7352212 « Tarification de l'accueil temporaire sans hébergement AJ »	+ 3 000 €
		7353512 « Accueil temporaire HT part aff. Dépendance »	+ 7 000 €
GROUPE II		GROUPE II	
62118 « Autres personnels »	+ 12 000 €	7488 « subventions autres »	+ 12 600 €
64151 « rémunération principale »	+ 22 600 €		
GROUPE III		GROUPE III	
673 « Titres annulés sur exercice antérieurs »	+ 16 135 €		
		031 « résultat prévisionnel comptable déficitaire »	
TOTAL	+ 50 735 €	TOTAL	+ 50 735 €

Concernant les recettes, l'admission en aide sociale d'un résident permet
D'annuler la facturation (673 « Titres annulés sur exercice antérieurs » + 16 135 €)

Et de créer une nouvelle recette (735211 « Part afférente à l'hébergement » +15 150 € & 7352121 « Part afférente à la dépendance sur HP » + 985 €)
Rendant l'opération nulle.

Concernant les autres recettes inscrites, il s'agit de recettes non prévues lors de l'élaboration du budget.
Cela permet d'abonder le Groupe II en dépenses de personnel.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Blanche-Meunier : Quelques recettes à inscrire pour 2023. :
- Admissions en aide-sociale
- Recettes non prévues lors de l'élaboration du budget



13 - 20231016-013 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CREATION DE POSTE PERMANENT D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame la Vice-Présidente expose au conseil d'administration qu'il est nécessaire de recruter un(e) auxiliaire de soins au sein de l'EHPAD Résidence de Mâa. Dans ce cadre, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'auxiliaire de soins principal de ère classe à temps complet.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Blanche-Meunier : il s'agit d'un agent recruté qui est fonctionnaire et qui viendra directement par voie de mutation.

Mme Loubère : c'est un agent qui vient en remplacement ou en renfort ?

Mme Blanche-Meunier : C'est un agent qui vient en remplacement d'une aide-soignante qui est partie.



14 - 20231016-014 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONVENTION DE COOPERATION DANS LE CADRE D'INTERVENTION D'UNE EQUIPE MOBILE HYGIENE (EMH)

Madame la Vice-Présidente expose :

Dans les EHPADs le risque infectieux est une réalité du fait de l'état de santé ou de dépendance des résidents, des soins prodigués, d'agents présents dans l'environnement (par exemple légionnelles...). Les risques épidémiques (gripes, SARs Cov2, infections respiratoires, gastro-entérites...) sont importants dans ces lieux de vie où les personnes accueillies sont particulièrement vulnérables.

La Résidence de Mâa, désirant bénéficier d'un appui opérationnel d'hygiène afin de pallier toute problématique de prévention et de contrôle des infections, envisage de conventionner avec l'équipe mobile d'hygiène (EMH).

Cette équipe de l'EMH apportera son concours à l'EHPAD pour

- L'élaboration d'un diagnostic dans une démarche de gestion des risques infectieux.
- L'élaboration d'un programme d'action sur la base dudit diagnostic.
- La diffusion et la réalisation de protocoles (soins, environnement, organisation...)
- L'organisation de la surveillance des infections associées aux soins et notamment ceux à signalement obligatoire.
- La gestion d'alerte sanitaire dans un rôle de conseil.

La résidence de Mâa pourra aussi participer aux formations et informations en hygiène ou plus techniques ainsi qu'aux réunions de l'EMH et bénéficiera d'actions de promotions pour faciliter la vaccination.

En contrepartie de cette adhésion de 01/01/2024 à 31/12/2026 l'EHPAD Résidence de Mâa s'engage à verser 10 € par lit, soit 590 € par an.

Il est demandé au conseil d'administration à autoriser l'EHPAD Résidence de Mâa à conventionner selon les détails exposés ci-dessus :

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Blanche-Meunier : on sollicitait régulièrement un médecin de l'équipe mobile d'hygiène notamment pendant la période Covid en collaboration avec le médecin coordinateur. Pour continuer la collaboration, il faut conventionner.



15 - 20231016-015 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - REDEVANCE SPECIALE 2024 CONVENTION ET AUTORISATION DE PASSAGE

Madame la Vice-Présidente expose,

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS Pays Tarusate d'accepter d'adhérer par convention au SIETOM de Chalosse afin de lui confier l'enlèvement de ses déchets ménagers selon les modalités définies dans le règlement de Redevance spéciale.

A compter du 01/01/2024, l'EHPAD Résidence de Mâa sera assujetti au paiement de la redevance spéciale.

Dès lors, une convention doit être signée entre le CIAS Pays Tarusate et le SIETOM de Chalosse permettant de définir la collecte et le traitement des déchets produits par l'EHPAD Résidence de Mâa.

Pour 2024 le tarif prévisionnel de cette prestation a été défini à 0.049 € par litre d'OMR (Ordures Ménagères), soit 37.73 € pour un contenant de 770 litres.

Ainsi à titre d'exemple, la Résidence de Mâa disposant de 6 conteneurs de 770 litres et nécessitant un passage hebdomadaire, aura à verser une redevance de $6 \times 37.73 \times 52 = 11\,771.76$ €.

Une convention de passage pour la collecte des déchets dans un espace privé doit être signée entre le CIAS Pays Tarusate et le SIETOM de Chalosse donnant accord au SIETOM de Chalosse à pénétrer sur le domaine privé de la Résidence de Mâa afin de permettre la collecte des déchets.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

Mme Blanche-Meunier : comme pour Souprosse, on paye au volume, pas au poids. Ce qui prend le plus de volumes, ce sont les protections.



16 - 20231016-016 - SAAD - MISE A JOUR DU LIVRET D'ACCUEIL DES BENEFICIAIRES

Madame la Vice-Présidente expose,

La Loi du 2 janvier 2002 a introduit l'obligation pour les établissements du social et médico-social de remettre un livret d'accueil à la personne prise en charge ou à son représentant légal.
Ce livret comporte les documents que cite l'article L. 311-4 : la charte des droits et libertés des personnes accueillies et le règlement de fonctionnement.

Les établissements ou services et lieux de vie et d'accueil adaptent le contenu, la forme et les modalités de communication du livret d'accueil en tenant compte, notamment, de leur organisation générale, de leur accessibilité et de la nature de leur activité sociale ou médico-sociale ainsi que de la catégorie de personnes prises en charge.

Le livret d'accueil est actualisé afin d'y intégrer un mot de bienvenue du Président.

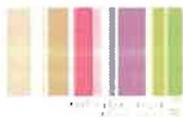
Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

M.Hucbourg : il s'agit simplement de l'insertion du mot d'accueil du Président au début du livret.



17 - 20231016-017 - SAAD - BUDGET PREVISIONNEL 2024

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration le budget annexe 2024 du SAAD du Pays Tarusate (nomenclature M22).

Celui-ci est accompagné d'un rapport d'orientation budgétaire.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 2 824 091 ,96€ :
- La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de 5 282.37€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Hucbourg : Projection en équilibre sans excédent qui n'est pas due aux recettes propres de l'établissement mais à la subvention d'équilibre allouée

DEPENSES

Groupe 1 : Augmentation de 5 100€ :

- Equipements ateliers de prévention
- Vêtements de protection
- Pack OPTIM : à l'attention des aidants et des aidés

Groupe 2 : Augmentation de 60 338€ :

- l'augmentation du point d'indice de 5 points au mois de janvier
- Départs à la retraite
- Indemnités de chômage
- Art thérapeute, psychomotricienne...

Groupe 3 : Evolution de - 47 697€

- Assurances
- Remboursements de salaire
- Formation risque routier : Autres formations que le CNFPT, donc sur fonds propres

La principale baisse provient de la non prise en compte du remboursement de l'APA au Conseil Départemental des Landes.

La Dotation 2024 calculée en fonction de la perte d'activité

RECETTES

Groupe 1 évolution de + 76 094€ :

- Dotation APA du Conseil Départemental des Landes
- CPOM
- SEGUR

Pour rappel les caisses ont augmenté leur tarif horaire de 24,50€ à 25,60€. Le Conseil Départemental à augmenter le tarif de l'aide-ménagère de 22,00€ à 23,00€ (l'auxiliaire de vie reste à 23.50€).

Le Prévisionnel est effectué sur la base des tarifs 2023 et sur une base de 70 000 heures annuelles au lieu de 90 000 heures il y a 3 ans.

Mme Loubère : pour 2023, le CD40 n'a pas demandé le remboursement de l'APA dans le cadre de la perte d'activité (40 000€)



Mme Techeney : sur le 1^{er} semestre 2023 nous avons calculé 67 000€ à rembourser.

M.Poch : la baisse d'activité, il y a une explication ?

M.Hucbourg : perte de prises en charge sur des gros plans d'aide de GIR 1 et 2. Notre nombre de bénéficiaires se maintient. Nous avons beaucoup de prises en charge courtes. D'autres services sur le territoire ne nous prennent pas d'activité.

Baisse du nombre d'heures réalisées mais sans baisse du nombre de bénéficiaires.

Mme Loubère : les pourcentages de participations APA sont supérieurs à 2022 ?

M.Hucbourg : Nous avons moins de plans d'aide et on ne les sert pas tous.

Mme Techeney : on a un nombre d'heure alloué par le CD40, et ce nombre d'heure n'est pas atteint. Les plans APA ne sont pourvus qu'à hauteur de 70%. Les hospitalisations et les décès des bénéficiaires ne peuvent à eux seuls expliquer ce pourcentage. Le taux d'activité raisonnable pour un SAAD est normalement de 75%.

5500 heures sont allouées tous les mois et on en effectue que 4000 heures.

M.Hucbourg : le CD40 attend 78% de réalisation.



18 - 20231016-018 - SAAD - FORMATION RISQUE ROUTIER 2024

Madame la Vice-présidente expose,

Le CIAS du Pays Tarusate adhère à la convention de groupement de commandes "Formations santé et sécurité au travail" avec le Centre de Gestion des Landes qui a permis à chacun d'acquérir de manière groupée des prestations de formations pour les agents territoriaux du département des Landes.

Dans le cadre de ce groupement de commande, nous avons été contactés par la société DUCOS Formation.

Le risque routier étant l'un des risques majeurs auxquels sont confrontés les agents du SAAD. Dans le but de permettre à l'ensemble des agents de bénéficier de cette formation, il est proposé de renouveler pour 2024, notre partenariat avec DUCOS Formation.

Une convention proposant pour 2024 deux sessions de formation de 3h30.
Ces 2 sessions permettront la formation de 8 agents.

Chaque session à un coût de 600,00€ pour la collectivité.
Le coût total de la formation pour 8 agents pour l'année 2024 s'élève à 1200,00€

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



19 - 20231016-019 - SAAD - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Madame la Vice-Présidente expose,

L'article R. 314-18 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) précise :

« Les propositions budgétaires de l'établissement ou du service sont accompagnées d'un rapport budgétaire, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement. Ce rapport justifie les prévisions de dépenses et de recettes.

A ce titre, notamment :

1° Il précise les hypothèses effectuées en matière d'évolution des prix, des rémunérations et des charges sociales et fiscales relatives à la reconduction des moyens autorisés dans le cadre du budget exécutoire de l'année précédente ;

2° Il retrace, dans un tableau, l'activité et les moyens de l'établissement ou du service au cours des trois années précédentes, en faisant notamment apparaître, pour chaque année, le nombre prévisionnel et le nombre effectif de personnes prises en charge ;

3° Il effectue le bilan, sur les deux derniers exercices et l'exercice en cours, des promotions et augmentations individuelles ou catégorielles des rémunérations au sein de l'établissement ou du service ;

4° Il justifie le montant prévisionnel global de la rémunération du personnel, en détaillant les hypothèses retenues en matière de promotion et d'avancement, et leur incidence sur le nombre de points d'indice qui en résultent, par application des conventions collectives ou des dispositions statutaires applicables à l'établissement ou au service ;

5° Il indique, le cas échéant, les éléments du projet d'établissement mentionné à l'article L. 311-8 qui justifient les dépenses proposées. »

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



20 - 20231016-020 - SAAD - XL AUTONOMIE - CONVENTION PRET TABLETTE

Madame la Vice-Présidente expose que lors du 1^{er} confinement COVID, XL Autonomie a mis à disposition du SAAD du Pays Tarusate, afin de lutter contre l'isolement des plus fragiles, 2 tablettes numériques sensibles, faciles d'accès, étudiées pour le public ciblé avec une fonction d'utilisation vocale (accès internet, média, télévision, journal, appels téléphoniques....) et proposant toute une palette de jeux cognitifs, jeux de mémoire...

Ces tablettes ont été utilisées :

- Par Julie TAUZIA, Art Thérapeute, dans le cadre des ateliers d'Art Thérapie à domicile.
- Par les agents du SAAD dans le cadre des interventions de garde de jour auprès des bénéficiaires.

Ces tablettes étant aujourd'hui obsolètes, XL Autonomie propose de les renouveler via une convention de prêt à titre gratuit jusqu'au 31/03/2024.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
26	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Question / commentaire

M.Hucbourg : Nous avons renouveler notre partenariat avec XL Autonomie. Lors de la pandémie, ils nous avaient prêté 2 tablettes avec l'interface ARDOIZ adaptée aux personnes âgées. Ces tablettes ont servies :

- à l'art thérapeute dans le cadre de ses ateliers à domicile
- aux agents du SAAD dans le cadre des interventions de garde de jour

XL Autonomie a renouvelé le matériel et il reste gratuit.



21 - 20231016-021 - CIAS - CHANGEMENT COORDONNATRICE DU CTA

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Madame la Vice-Présidente expose :

Lors du dernier Conseil d'Administration du CIAS, nous vous informions du souhait d'Audrey BROCA de ne pas renouveler son contrat de coordonnatrice du CTA au 30/09/2023 après un peu plus de deux années dans le poste.

Afin de continuer à mener à bien le projet «Contrat Territorial de l'Autonomie», il est nécessaire de recruter un agent chargé d'assurer les missions de coordonnateur du CTA à savoir : être la personne référente avec l'Agence Régionale de Santé DT 40, le Conseil Départemental des Landes, les CIAS du Pays Morcenais et du Pays Tarusate, ainsi que tous les signataires du contrat. Cet agent assure la coordination et le suivi, et collabore à part égale avec les deux CIAS.

Pour cela un jury de recrutement s'est réuni le jeudi 7 septembre.

A l'issue, la candidature de Mlle Maëva MOUTEAU a été retenue. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Question / commentaire

Mme Loubère donne la parole à Maëva Mouteau.

Mlle Mouteau se présente : j'effectue le remplacement d'Audrey depuis 2 semaines. J'ai un parcours en économie sociologie et un Master en développement territorial spécialisé sur les villes petites et moyennes. Elle arrive d'un poste de stagiaire – chargée d'étude dans un bureau d'étude spécialisé dans l'accompagnement de collectivités sur la mise en place de tiers-lieu. Depuis son arrivée, elle prend connaissance des différents acteurs et travaux menés par Audrey. Mlle Mouteau prendra rapidement contact avec les différents acteurs, associations, habitants du territoire afin de connaître leurs besoins et leurs attentes. Elle invite les élus à prendre contact avec elle.

Mme Techenev : dans le cadre du CTA et du groupe 1 : les outils de communications et les outils de déploiements pour les élus, les secrétaires de Mairies et les administrés : Maëva va faire le point pour savoir comment les secrétaires de mairie et les élus ont pu déployer cet outil, quels ont été leurs difficultés, s'il faut le modifier. Maëva va prendre contact avec chaque Mairie avant la fin de l'année afin d'effectuer un bilan à l'attention de l'ARS et du CD40.

Mme Loubère : toutes les Mairies ont été destinataire d'un questionnaire à compléter.



22 - 20231016-022 - CIAS - UFOLEP - FORMATION GESTES 1ER SECOURS

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Le CIAS du Pays Tarusate a été contacté par mail par l'UFOLEP dans le cadre du développement de l'apprentissage des gestes de premiers secours. Ils nous ont proposé la mise en place d'une formation de secourisme gratuite en direction des plus de 60 ans.

Cette action a pour objectif de sensibiliser les seniors aux dangers auxquels ils sont exposés et de transmettre les premiers gestes de secours.

A titre d'exemple :

- sans prise en charge immédiate, plus de 92 % des arrêts cardiaques sont fatals
- 7 fois sur 10, les arrêts surviennent devant témoins, mais seulement 40 % de ceux-ci font les gestes de premier secours.

Le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est inférieur à 10%.

Cette sensibilisation aura lieu le vendredi 1^{er} décembre 2023 à 14h00. Elle est d'une durée de 2h00, est gratuite et ouverte à tous dans la limite de 15 participants âgés d'au moins 60 ans.

Une information va être transmise sur les panneaux lumineux ainsi que via le Facebook communautaire.

Le flyer sera également transmis à l'ensemble des bénéficiaires des services SAAD, PDR, TUS, Téléalarme et XL Autonomie.

Question / commentaire

Pas de commentaire



23 - 20231016-023 - CIAS - CONVENTION MISE A DISPOSITION BUREAU CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN ET DU PAYS DES SOURCES - POLE SANTE MENTALE

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Le Centre Médico Psychologique (CMP) de Montfort a sollicité le CIAS du Pays Tarusate afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un bureau leur permettant la prise de rendez-vous au plus proches des malades et de leurs familles.

Le CMP de Montfort est rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources

Ainsi, un bureau sera mis à leur disposition à titre gratuit tous les jeudis selon les heures d'ouverture du CIAS soit de 8h30 à 17h45.

La Communauté de Communes a conventionné avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources pour la mise à disposition des locaux.

La présente convention entrera en vigueur après signature, le 1^{er} novembre 2023

Le Centre Médico Psychologique (CMP) de Montfort se charge de la prise des rendez-vous.

Question / commentaire

Mme Techeney : nous avons été contacté par le CMP de Montfort afin qu'ils puissent agrandir leurs permanences sur le territoire du Pays Tarusate. Cela vient alimenter le maillage territorial et la réponse de proximité pour les usagers.



24 - 20231016-024 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - REMERCIEMENTS FAMILLE

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

L'EHPAD Résidence de Mâa, suite au décès de l'un de ses résidents, a reçu un courriel afin de remercier l'ensemble du personnel et de la Direction pour leur prise en charge du patient :

« A Mesdames Blanche-Meunier, Coudroy, Sibelaït, à tout le personnel et les résidents qui l'ont connu.

Bonjour,

Madame TARDIVEL, repose maintenant selon son souhait, dans son caveau.

Nous vous remercions, pour le joli bouquet de fleurs naturelles (rouge et blanc) qui l'a accompagné pour ce voyage.

Dès que possible, en son nom, nous vous apporterons un « goûter » qui sera sa façon de vous dire «Au Revoir».

Avec nos très sincères remerciements à toutes les personnes qui se sont occupées «d'Eugénie» avec gentillesse et compétence.

Pour Eugénie – Georgette TARDIVEL

Hélène et Virginie MAILLET »

Question / commentaire

Pas de commentaire



25 - 20231016-025 - SAAD - DOSSIER UNIQUE CERFA

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Suite à sa récente homologation CERFA et la publication du décret n° 2023-593 du 11 juillet 2023, la demande d'aide à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile a vocation à remplacer les dossiers de demandes actuels (MSA, CARSAT, Conseil Départemental APA) sur tous les départements y compris ceux d'Aquitaine.

Le CIAS du Pays Tarusate a reçu fin septembre un mail de la CARSAT nous informant de la mise en place du dossier de demande unique entre Caisses de retraites et Conseil Départemental (APA...).

Attention, bien qu'il soit mentionné que cette mise en œuvre s'opère dès le 1^{er} octobre 2023 dans tous les départements, ce dossier Cerfa ne doit être utilisé que pour les dossiers caisses de retraite (CARSAT, MSA, CNRACL...).

Pour les demandes APA, il va falloir attendre, le Conseil Départemental des Landes est en train de déployer un nouveau logiciel afin de sécuriser le processus de ce dossier Cerfa.

Cette demande d'aides à l'autonomie se substituera – entre autres – au dossier Bien Vieillir Chez Soi, aux Demandes d'Aides à l'Autonomie déjà existantes (Pyrénées-Atlantiques et Dordogne), à l'imprimé interministériel (demandes Fonction Publique d'Etat) et à la demande d'aide à l'adaptation du logement pour les personnes âgées.

Il répond à un double objectif : simplifier les démarches administratives des personnes âgées désireuses de rester à domicile et favoriser leur accès aux droits.

Les Mairies et CCAS du Pays Tarusate continuent d'accompagner les administrés dans cette démarche.

Question / commentaire

M.Hucbourg : Ce Cerfa est un document qui va être transmis à toutes les Mairies.

Mme Techeney : à partir du mois d'octobre, toutes les demandes à destination des caisses et des mutuelles devra se faire via le document cerfa. Pour le Conseil Départemental des Landes on attend leur feu vert.

M.Durand : Cela couvre quoi ?

Mme Loubère : Toutes les demandes de prise en charge à domicile

M.Durand : C'est le même document pour tout le monde ?

Mme Techeney : Oui mais cela ne concerne que le domicile.

Mme Courros : En quoi cela concerne les Mairies ?

M.Hucbourg : Les Mairies et CCAS restent instructeurs des dossiers



QUESTIONS DIVERSES

Mme Teheney rappelle qu'il manque 2 administrateurs en personnes qualifiées.

Mme Loubère : La CARSAT Aquitaine organise un Théâtre forum, on vous a remis la plaquette en arrivant.

M. Hubourg : il s'agit d'un théâtre interactif dans le cadre de la démarche de prévention.

Mme Teheney : cela fait partie pour le SAAD de la prestation qualité. Il est possible de mettre en place une prise en charge financière pour faire garder le matériel ou pour le transport (AV ou TUS)

Prochaine séance du Conseil d'Administration le 18/12/2023

Le(a) secrétaire de séance,

Jacques DURAND

La Vice-Présidente du CIAS,

Patricia LOUBERE



« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »



Signatures des membres du Conseil d'Administration

Malik 

Younis 

Hany



Montasser

Bassem

Prosper



Hany



Elays



Amr

